C-DEC 238/5
29/6/26

CONSEIL — 238e SESSION

CINQUIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, JEUDI 25 JUIN 2026, 14h30)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Accueil d'un nouveau représentant

1. Le Conseil accueille chaleureusement le Représentant du Qatar nouvellement nommé, M. Mohammed Al Khater.

Tremblements de terre en République bolivarienne du Venezuela et état des opérations de l'aviation civile

2. Le Conseil exprime unanimement sa solidarité avec le peuple de la République bolivarienne du Venezuela à la suite de la catastrophe meurtrière provoquée par le doublet sismique qui a frappé le pays le 24 juin 2026.

3. Il prend note des informations présentées par le Secrétaire général sur l'état des opérations civiles dans la région d'information de vol Maiquetía, ainsi que sur les répercussions opérationnelles importantes de ces récents événements. Il est entendu que les bureaux régionaux Amérique du Sud (SAM) et Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC), par l'entremise de l'Équipe de coordination des mesures d'exception (CCT), se coordonnent avec les autorités vénézuéliennes et d'autres entités pour assurer la sécurité des opérations aériennes dans la FIR Maiquetía et dans la région touchée.

Protection de l'environnement – Faits nouveaux survenus récemment à l'OACI et dans d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales

4. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15839, qui fait le point sur l'actualité de la coopération entre l'OACI et d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales dans les domaines de l'aviation et de l'environnement, notamment s'agissant des préparatifs de la 31e session de la Conférence des Parties (COP 31) à la CCNUCC, prévue du 9 au 20 novembre 2026 à Antalya (Turquie). La note rend également compte des derniers faits survenus dans le domaine du financement de l'action climatique et de l'imposition de l'aviation, ainsi que des activités de sensibilisation de l'OACI. Le Conseil est aussi saisi à ce sujet d'un rapport verbal du Comité du climat et de l'environnement.

5. Après examen, le Conseil :

a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15839 et appuie tout particulièrement les efforts du Secrétariat visant à mener des activités de sensibilisation afin de réaffirmer le rôle de chef de file de l'OACI sur les questions se rapportant à l'aviation internationale et aux changements climatiques ;

b) réaffirme qu'il importe pour l'OACI et ses États membres de continuer à exprimer une préoccupation claire au sujet des propositions visant à utiliser l'aviation internationale pour potentiellement mobiliser des recettes destinées au financement de l'action climatique dans d'autres secteurs, afin de veiller à ce que l'aviation internationale ne soit pas ciblée de manière disproportionnée comme source de recettes, notamment en assurant une coordination avec les représentants publics concernés et les délégations nationales auprès des organes compétents des Nations Unies et des organisations internationales ;

c) demande au Secrétariat de poursuivre l'élaboration de supports de sensibilisation et de stratégies de communication percutantes afin de présenter efficacement les engagements et réalisations de l'OACI qui concourent à faire progresser tous les aspects de la protection de l'environnement en aviation, par exemple de supports ciblés sur les prélèvements et taxes visant l'aviation, et de tenir le Conseil informé à ce sujet au cours de sa 239e session ;

d) invite l'Organisation à poursuivre ses activités de sensibilisation de haut niveau sur la question, en s'appuyant notamment sur les bons offices du Président du Conseil et du Secrétaire général, dans le but d'atteindre les parties prenantes pertinentes extérieures à l'OACI et à la communauté de l'aviation.

Tenue de la troisième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/3)

6. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15834, qui fait état d'une proposition portant sur la tenue de la troisième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/3), notamment les résultats attendus et le processus préparatoire menant à la Conférence. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la sûreté de l'aviation sur cette question.

7. Après examen, le Conseil :

a) approuve la tenue de la troisième Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS/3) au siège de l'OACI durant la semaine du 12 avril 2027 ;

b) approuve les résultats proposés et le calendrier des activités, tels qu'énoncés dans la note de travail, en tenant compte des commentaires formulés par le Comité de la sûreté de l'aviation lors de ses délibérations et tels que reflétés dans son rapport verbal, tout en soulignant que la Conférence devrait servir d'accélérateur aux efforts d'évolution du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) ;

c) demande au Secrétariat de diffuser une lettre auprès des États pour solliciter leur avis sur le processus préparatoire de la Conférence HLCAS/3, notamment sur l'élaboration de son ordre du jour et de la documentation associée ;

d) souligne qu'il importe d'assurer une coordination continue sur les questions transversales qui intéressent la préparation des conférences de haut niveau sur la sécurité

et la sûreté de l'aviation, respectivement, tout en préservant la singularité du champ d'application et des objectifs de chaque conférence ;

e) invite le Secrétariat à poursuivre ses consultations avec les organes et groupes d'experts compétents de l'OACI en préparation de la Conférence HLCAS/3 ;

f) invite le Secrétariat à faire le point sur la préparation de la Conférence, notamment son ordre du jour, qui devrait refléter les thèmes transversaux pertinents, et à évaluer l'impact de cet événement sur les ressources et sur l'exécution du programme des travaux au Conseil lors de sa 239e session.

Élections du Conseil

8. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15827, révision no 1, qui concerne l'élection des trois vice-présidents ou vice-présidentes du Conseil, et des présidents ou présidentes des Comités du transport aérien (ATC), de la sûreté de l'aviation (ASC), du climat et de l'environnement (CEC), des finances (FIC), de l'aide collective pour les services de navigation aérienne (JSC), de la coopération technique (TCC), et des relations avec le pays hôte (RHCC), de même que des Comités de la gouvernance (COG) et de la coopération avec des parties externes (CCEP), en plus de la composition de ces comités. À cet égard, les Représentantes et les Représentants ont été invités, dans le mémorandum PRES TO/3859 du Président du Conseil daté du 21 avril 2026, à soumettre les noms des membres et suppléants ou suppléantes pressentis pour siéger aux divers comités du Conseil.

9. Pour l'élection à la première, deuxième et troisième vice-présidence, ainsi qu'à la présidence des comités, le Conseil convient de déroger au paragraphe 3 de l'appendice B et à la partie du paragraphe 2 de l'appendice E de son règlement intérieur (Doc 7559), lesquels précisent que les élections ont lieu au scrutin secret sauf sur décision contraire unanime des membres représentés à la séance.

10. Sur proposition du Représentant de la Colombie, le Conseil élit le Représentant des Émirats arabes unis (M. Saeed Mohammad Al Suwaidi) Premier Vice-Président, la Représentante de la France (Mme Florence Cormon-Veyssière) Deuxième Vice-Présidente, et le Représentant du Brésil (M. Michel Arslanian Neto) Troisième Vice-Président pour la période 2026-2027, à compter de la 239e session, conformément à l'appendice B de son règlement intérieur.

11. Dans le cadre de cette élection, le Conseil remercie les trois Vice-Présidents sortants : Mme Eileen Poh (Singapour), M. Saeed Mohammad Al Suwaidi (Émirats arabes unis) et M. Gerardo Ezequiel Bompadre (Argentine).

12. Conformément à l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559) et aux dispositions spéciales du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146), le Conseil :

a) nomme les membres et suppléantes ou suppléants des comités JSC, FIC, ASC, TCC, CEC et RHCC, présentés à l'appendice B de la note de travail, pour la période 2026-2027, avec effet à compter de la 239e session ;

b) nomme les membres et suppléantes ou suppléants au CCEP, qui sont présentés à l'appendice C, pour la période 2026-2027, avec effet à compter de la 239e session, et ce faisant, décide de déroger à la partie de l'article 2 de l'appendice B du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146), qui indique que le CCEP est composé de cinq représentantes ou représentants au Conseil ou, en leur absence, de leurs suppléantes ou suppléants ;

c) prend note de la composition, pour une période de trois ans, de l'ATC et du COG, auxquels siègent les représentantes et représentants de tous les membres du Conseil ou, en leur absence, leurs suppléantes et suppléants, avec effet à compter de la 236e session du Conseil ;

d) convient par ailleurs de déléguer au Président du Conseil le pouvoir de modifier au besoin la composition, non limitée, du JSC, du FIC, de l'ASC, du TCC, du CEC et du RHCC.

13. Conformément à l'appendice E du *Règlement intérieur du Conseil* (Doc 7559) et aux dispositions spéciales du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146), le Conseil élit comme suit les présidentes et présidents de l'ATC, du FIC, du JSC, du TCC, de l'ASC, du CEC, du RHCC, du COG et du CCEP pour la période 2026-2027, avec effet à compter de la 239e session :

a) sur proposition du Représentant de l'Espagne, le Conseil élit le Représentant de l'Ouganda (M. John Wycliffe Kabbs Twijuke) Président du Comité du transport aérien (ATC) ;

b) sur proposition du Représentant du Japon, le Conseil élit la Représentante de la Suisse (Mme Helena Hallauer-Hess) Présidente du Comité des finances (FIC) ;

c) sur proposition du Représentant du Nigéria, le Conseil élit le Représentant de la Chine (M. Xinming Lyu) Président du Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne (JSC) ;

d) sur proposition du Représentant de l'Arabie saoudite, le Conseil élit la Représentante de Cuba (Mme Mercedes Vázquez González) Présidente du Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre (TCC) ;

e) sur proposition du Représentant de l'Afrique du Sud, le Conseil élit le Représentant de l'Italie (M. Sergio Martes) Président du Comité de la sûreté de l'aviation (ASC) ;

f) sur proposition du Représentant du Mexique, le Conseil élit le Représentant de la Guinée équatoriale (M. Estanislao Esono Anguesomo) Président du Comité du climat et de l'environnement (CEC) ;

g) sur proposition du Représentant de l'Uruguay, le Conseil élit le Représentant du Qatar (M. Mohammed Al Khater) Président du Comité des relations avec le pays hôte (RHCC) ;

h) sur proposition de la Représentante de la France, le Conseil élit le Représentant de la Colombie (M. Mauricio Ramírez Koppel) Président du Comité de la gouvernance (COG) ;

i) sur proposition du Représentant de l'Inde, le Conseil élit le Représentant de la Malaisie (M. Nurulhakeem Hasim) Président du Comité de la coopération avec des parties externes (CCEP).

14. Dans le cadre de cette élection, le Conseil remercie, par acclamation, l'ensemble des présidentes et présidents sortants.

15. Sachant que le Comité du Prix Edward Warner (EWA) se réunit tous les trois ans avant l'Assemblée, le Conseil convient également qu'en lien avec la pratique, la composition de ce comité sera déterminée à une session ultérieure du Conseil qui se tiendra en amont de la session ordinaire de l'Assemblée.

Questions diverses

Réunions prévues pendant l'intersession

16. Le Conseil prend note des informations présentées par la Représentante de l'Angola, en tant qu'État hôte du Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation de l'OACI (Luanda, 21 – 23 juillet 2026), et par le Représentant de l'Égypte, en tant qu'État hôte de la onzième édition de la Semaine de l'AFI (Le Caire, 27 – 31 juillet 2026), concernant l'état des préparatifs de chacun de ces rendez-vous.

— FIN —